



CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'information,
appelez-nous au 01 58 341 341

L'essentiel du contrat

Les frais

- Frais sur versements : 0€
- Frais de gestion :
 - Formule à la carte et formule clé en main 100% sécuritaire (0,70 points / an sur le fonds en euros - 0,80% / an sur les autres supports)
 - Autres formules clé en main (0,80 points / an sur le fonds en euros - 0,90% / an sur les autres supports)
- Frais d'arbitrages en ligne : un gratuit par an puis 15€ par arbitrage.

Les versements

- A la souscription : minima 500€ en versements libres et 150€ en Versements Libres Programmés
- Libres : 500€ minimum
- Libres programmés : à partir de 75€/mois, 75€/trimestre, 150€/semestre ou 300€/an

La disponibilité de votre épargne

Possibilité à tout moment d'effectuer des rachats partiels (ponctuel ou programmés) ou un rachat total avec sortie en capital ou en rente.

Les formules de gestion

- Formule à la carte : répartition libre des versements entre les différents supports financiers
- 4 formules clé en main en fonction de votre profil d'investisseur :
 - 100% sécuritaire
 - profil prudent
 - profil équilibré
 - profil dynamique

Les + de l'assurance vie

- Des avantages fiscaux sur les plus-values en cas de rachat,
- La transmission d'un capital aux personnes de son choix.

La protection de vos proches

Si vous investissez sur des fonds en unités de compte, 2 garanties de prévoyance en option permettent de garantir une épargne minimum à vos proches en cas de décès, quelque soit la situation des marchés financiers.

Les + de Gener@li Epargne

4,20% nets garantis pour tout 2010 sur le fonds en euros*

+

0€ de frais sur tous vos versements

+

6 arbitrages en ligne gratuits en 2010

+

Les services en ligne : consultez votre contrat 24h/24, 7j/7 et réalisez de nombreux actes en ligne** (arbitrages, versements programmés, rachats partiels)

+

L'accompagnement téléphonique personnalisé : appelez nos experts au **01 58 341 341** (du lundi au vendredi, de 9h à 20h - prix d'un appel local)

*Taux de participation aux bénéfices majoré de 4,20 % nets de frais de gestion (hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux) sur le fonds en euros du contrat d'assurance vie Generali Epargne. Offre valable exclusivement pour toute première souscription réalisée entre le 4 janvier 2010 et le 31 mars 2010, en gestion libre, pour un montant cumulé de 20 000 € maximum sur le fonds en euros Eurossima et sous réserve que le versement initial soit investi à 20% minimum sur des fonds en unités de compte. Offre valable sous réserve de l'acceptation du dossier de souscription par e-cie vie. Taux appliqué prorata temporis entre la date de souscription du contrat d'assurance vie et le 31/12/2010 et attribué fin 2010 sur la part du versement initial présent au 31/12/2010 sur le fonds en euros.

En cas de dénouement du contrat (par décès ou rachat total) ou en cas d'arbitrage portant la part en unités de compte du contrat à un niveau inférieur à 20%, le taux de participation aux bénéfices de 4,20% ne sera pas attribué, seul le taux minimum garanti déterminé en début d'année (3% au titre de l'année 2010) sera attribué.

En cas de rachat partiel, le taux de participation aux bénéfices majoré de 4,20% ne sera pas attribué, seul le taux de participation aux bénéfices non majoré déterminé par l'assureur en fin d'année sera attribué.

Dans la limite d'une offre par contrat et par personne non cumulable avec d'autres offres en cours sur le contrat Generali Epargne.

** Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat d'assurance vie Generali Epargne.